

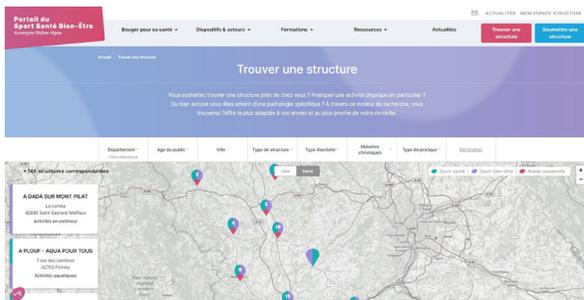
Retrouvez l'annuaire
de nos activités adaptées sur
www.sport-sante-auvergne-rhone-alpes.fr

Comment ça marche ?

- 1 Choisissez s'il s'agit d'une activité en **Sport Santé** ou en **Sport Bien-Être**



- 2 Choisissez **votre département**, votre tranche d'âge, pour affiner votre recherche



- 3 Une activité **près de chez vous** vous intéresse ? Contactez-nous pour avoir plus d'informations au :

04 77 595 695



CDOS
LOIRE

Comité Départemental Olympique et Sportif de la Loire

Maison Départementale des Sports
4 rue des Trois Meules - BP 90144
42012 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 2

04 77 595 695

Contact référent au CDOS Loire : Maël GARROS

Coordinateur Sport Santé - DAPAP 42
sport.sante@maisondessportsloire.com
04 77 59 56 09 ou 06 26 04 33 02

NOS PARTENAIRES



Tél : 04 77 595 695



DAPAP LOIRE

Des activités physiques régulières
adaptées et sécurisées
www.sport-sante-auvergne-rhone-alpes.fr

Entretien médical avec votre médecin généraliste ou spécialiste

Bilan initial physique et motivationnel

- Par le DAPAP Loire (GRATUIT)

Prescription d'Activité Physique et Sportive Adaptée

Individuel

- Envoi d'exercices

Atelier passerelle

- 16 semaines - 1 fois/sem
 - 5 à 10 bénéficiaires

**A 4 mois : bilan physique
 et motivationnel**

- Par le DAPAP Loire

Atelier Sport Santé

- Public à limitations
 modérées
 - 15 bénéficiaires max

Atelier Sport Bien-être

- Public à limitations
 minimales ou sans
 limitations
 - 25 bénéficiaires max

**Suivi médical, paramédical, social et sportif
 et suivi téléphonique du DAPAP Loire pendant 2 ans**

N° du DAPAP Loire : 04 77 595 695



Public concerné

- ALD (Affection de longue durée)
- Maladie chronique et/ou à risque
- Précarité
- Plus de 75 ans

Je soussigné(e) Dr :

Demeurant à :

Spécialité :

*Atteste ne pas avoir constaté de signes cliniques apparents
 évocateurs de contre-indication médicale à la pratique d'une
 activité physique et sportive adaptée pour*

Mme/Mr

Né(e) le

Je prescris une activité physique et/ou sportive adaptée
 pendant/jusqu'à,
 à adapter en fonction de l'évolution des aptitudes du patient.

**RECOMMANDATIONS POUR L'ADAPTATION
 DE LA PRATIQUE**
 (à renseigner par votre médecin)

Fréquence :

Durée :

Intensité :

Type d'exercice :

**Type d'intervenant(s) appelé(s) à dispenser l'activité physique
 et sportive adaptée (en référence à l'Article D. 1172-2 du
 Code de la santé publique) :**

Fait à

Le

Signature & Cachet Professionnel

